FR EN

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, visitez notre page de politique de cookies.

Gérer mes cookies REQUIS SEULEMENT ACCEPTER TOUT

international.

Créer une filiale à l'étranger entraîne des dépenses de long terme (investissements immatériels et corporels) ainsi que des besoins de trésorerie. Ces besoins peuvent être importants et difficiles à autofinancer en totalité par la maison-mère. Or, dans la plupart des pays, une PME ou une ETI française intervenant seule sans l'appui de sa banque n'aura pas aisément accès aux financements bancaires locaux - tout au moins pas à des conditions économiquement acceptables. Du financement de votre cycle d'exploitation à celui de vos investissements, nous vous proposons un montage financier sur mesure en France, comme à l'étranger.

LES PRINCIPES DE BASE

Financement depuis la France

Une solution de financement bancaire depuis la France, en euro ou bien dans la devise du pays d'implantation (quand cela est possible), via la maison-mère le plus souvent, est généralement à considérer en premier lieu. Notre Groupe finance chaque année de nombreuses implantations d'entreprises françaises, tant en Europe que vers des destinations plus lointaines. Cette solution présente des avantages évidents :

- L'obtention du financement est facilitée par votre historique de relation avec notre banque,
- Les conditions financières sont celles du marché bancaire français, généralement plutôt favorables.

Néanmoins il convient de prendre en compte :

- la fiscalité et la réglementation des changes sur les flux transfrontières (pour les remboursements opérés par la filiale vis-à-vis de sa maison-mère),
- Le risque de change si le pays d'implantation se situe hors zone euro,
- Le caractère éventuellement aléatoire des flux de remboursement opérés par la filiale à l'étranger, eux-mêmes exposés au risque pays du pays d'implantation.

Financement à l'étranger

Un financement à l'étranger peut parfois s'avérer indispensable. Dans ce cas également les International Desks du groupe Crédit Agricole vont vous faciliter l'obtention de concours bancaire auprès de banques à l'étranger, qu'il s'agisse de banques du groupe Crédit Agricole ou bien de banques locales avec lesquelles le Groupe a noué des accords de partenariat.
Ce type de montage implique le plus souvent l'émission par notre banque d'une garantie bancaire couvrant le risque pris par la banque prêteuse.
Cette solution répond à plusieurs limites du financement depuis la France :

- Elimine le risque de change
- Elimine la fiscalité sur les flux transfrontières
- Développe un historique de crédit avec les banques du pays d'implantation
- Elimine le risque de non-transfert sur les flux de remboursement, dans les pays à risque élevé

En contrepartie, il s'agit fréquemment d'une solution relativement coûteuse car au coût du prêt bancaire il convient d'ajouter celui de la garantie bancaire.

NOS PLUS

1. Votre Chargé d'Affaires en lien avec nos Experts du commerce international vous conseillent sur le meilleur montage financier grâce à leur connaissance des différents pays : approche du risque pays, de l'environnement fiscal et réglementaire, des outils de protection contre le risque de change, etc. A l'étranger, nos International Desks vous mettront en relation avec un réseau de prestataires sélectionnés (cabinets juridiques et fiscaux, comptables...)
2. Le recours aux dispositifs publics proposés par son partenaire Bpifrance Export quand cela s'avère nécessaire :

- **Prêt croissance international**, en complément d'un prêt bancaire de notre banque destiné à financer votre programme de développement à l'export ou d'implantation à l'étranger *(voir fiche technique),*
- **Garantie des Projets à l'International** pour sécuriser vos apports en fonds propres à vos filiales hors UE *(voir fiche technique en attente),*
- **Garantie risque politique**

RECHERCHER UNE FICHE PAYS